

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/147

FETE MEDIEVALE A L'ABBAYE
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'organisation les 9 et 10 août prochains par le Comité des Fêtes « Watt'en Fête » d'une fête historique sur le site de l'Abbaye,
Vu le passage de navettes bus entre le centre-ville (avec un arrêt Grand Place et un arrêt place Roger Vandenbergue) et le site de l'abbaye,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des visiteurs et faciliter le bon déroulement de cette fête,

ARRÊTE

Art 1 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT rue de la Montagne/RD26 (à partir de la sortie du parking de la mairie) le samedi 09 août 2025 de 9h00 à 23h00 et le dimanche 10 août 2025 de 9h00 à 20h00.

Art 2 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT sur la Grand Place (sur 2 places devant l'Auberge Flamande) et place Roger Vandenbergue (sur 2 places devant l'entrée de la mairie) le samedi 09 août 2025 de 10h00 à 22h00 et le dimanche 10 août 2025 de 10h00 à 19h00.

Art 3 : la signalisation relative à cette prescription sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux.

Art 4 : Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le département gestionnaire de voirie

Fait à WATTEN, le 04 juin 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.